

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS**

Date de convocation : 17 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 13

Représentés : 3

Votants : 16

Absente excusée : 1

**Après examen et en avoir délibéré
A l'unanimité**

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 7.1

Numéro : 094-269400362-20240625

DELCCAS2024.06.25-3-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
N° 2024.06.25-3**

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION pour l'exercice 2023 (Budget principal et budgets annexes des Résidences Autonomie de la Pie et J. du Bellay) de Madame Monique ROZEC, qui a assuré la fonction du Chef de Service Comptable Public.

Session ordinaire du **25 juin 2024** à 18h00 sous la présidence de Madame Hélène LERAITRE, Vice-Présidente, représentant Monsieur Sylvain BERRIOS, Président.

Étaient présents : Madame Nadia LÉCUYER, Madame Marie-Thérèse DEPICKÈRE, Madame Jacqueline LAVAL, Madame Agnès CARPENTIER, Monsieur Claude SOUSSY, Monsieur Fabrice CAPRANI, délégués du Conseil Municipal, Monsieur Christian GITIAUX, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, Madame Françoise BOUCHEL, Monsieur Jean-Marie MICHEL, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, Monsieur Thierry COMBEL, administrateurs nommés.

Étaient absents excusés et représentés : Monsieur Sylvain BERRIOS, Président du Centre Communal d'Action Sociale, qui a donné pouvoir à Madame Hélène LERAITRE, Madame Ghyslaine LOUIS, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Françoise BOUCHEL, Madame Rosa JURADO, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Nadia LÉCUYER.

Était absente excusée : Madame Déborah WARGON, déléguée du Conseil Municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Chef de Service Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le Chef de Service Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2023** au 31 décembre **2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2023**, pour chacun des budgets (Budget principal et budgets annexes des Résidences Autonomie de la Pie et J. du Bellay) par le **Chef de Service Comptable Public n'appelle aucune observation, ni réserve de leur part.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Aux registres sont les signatures.

Certifié Exécutoire par le Président du CCAS

Compte tenu de :

la réception en Préfecture le 26.06.24

et de la publication électronique le 26.06.24



Pour le Président,
Le Directeur,

Pour extrait conforme :

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Hélène LERAITRE